

SEANCE DU 06 JANVIER 2022

Aujourd'hui, trente décembre deux mil vingt et un, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu au Trait d'Union, le jeudi six janvier deux mil vingt-deux à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire –
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Présentation du projet d'aménagement du tir sportif de vitesse –
- 6) Validation de l'Avant-Projet Définitif pour le projet de restructuration, rénovation et mise en conformité du bâtiment de la Mairie –
- 7) Demande de DETR pour le projet de restructuration, rénovation et mise en conformité du bâtiment de la Mairie –
- 8) Création d'un poste de vacataire –
- 9) Signature d'un avenant n°4 au bail à ferme conclu entre la commune et l'Earl FORR –
- 10) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

Le Maire
Sylvie ROEHLLY

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoints</u>	WINTER-KNECHT Didier WERNERT Annie KLEINMANN Jean-Jacques REGNIER Clarisse BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – BONICEL Bénédicte – FORR Bernard - FOURNAISE Véronique – GASSERT Cédrine – HILD Aline – JUNG Didier – KERTZINGER Francis - SORG Fabienne – SORGIUS Christian – VATRY Edwige – VOGT Marie-Line.
<u>Absents</u>	MUGLER Christelle a donné procuration à REGNIER Clarisse – WEEBER Michelle a donné procuration à FOURNAISE Véronique – ACKER Dominique a donné procuration à FORR Bernard – RICK Stéphane.

Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2021

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur KERTZINGER Francis est désigné secrétaire de séance.

3. Communications du Maire

- 11/12/2021 : Conseil Intercommunal des Jeunes
Célébration d'un mariage
- 12/12/2021 : Concert de Noël de la Musique Municipale
- 13/12/2021 : Permanence député Vincent Thiebaut
Point projet de territoire CCBZ
Rendez-vous avec la société de nettoyage « La Performante »
Réunion du bureau à la CCBZ
Réunion plan pluriannuel investissements CCBZ
Commission Communication
- 14/12/2021 : Rendez-vous avec un riverain de la rue Creuse
Visio caf sur Relais Petite Enfance
Commission Administrative
Répétition publique chorale des jeunes
Conseil de Fabrique
- 15/12/2021 : Rendez-vous avec Jean-François JUNG du handball concernant le vide grenier
Réunion pistes cyclables CEA/CCBZ
Comité syndical PETR

18/12/2021 : Chemins de Noël
20/12/2021 : Conseil Communautaire
21/12/2021 : Commission Administrative
22/12/2021 : COPIL Réhabilitation de la Mairie - Présentation APD
27/12/2021 : Anniversaire GANTZER Valentine – 90 ans
29/12/2021 : Anniversaire MUGLER Valentine – 85 ans
04/01/2022 : Commission Administrative
05/01/2022 : Réunion périodique CCBZ

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions

Didier WINTER-KNECHT

13/12/2021 : Commission travaux à la CCBZ plan pluriannuel d'investissement
14/12/2021 : Commission Administrative
20/12/2021 : Conseil Communautaire
21/12/2021 : Réception de chantier avec SOPREMA – Etanchéité et isolation toiture Espace W
22/12/2021 : COPIL Réhabilitation de la Mairie - Présentation APD
28/12/2021 : Réunion en Mairie avec Quonex/Alsatel concernant le contrôle d'accès Espace W

Annie WERNERT

22/12/2021 : Distribution de cadeaux à la Résidence Séniors
Distribution de cadeaux à la Solidarité, La Grafenbourg et Bischwiller
27/12/2021 : Anniversaire GANTZER Valentine 90 ans
29/12/2021 : Anniversaire MUGLER Valentine 85 ans

Jean-Jacques KLEINMANN

13/12/2021 : Réunion à l'étang de pêche pour un diagnostic des berges
Commission travaux à la CCBZ plan pluriannuel d'investissements
22/12/2021 : COPIL Réhabilitation de la Mairie - Présentation APD

Clarisse REGNIER

Les membres du Conseil Municipal des Enfants ont présélectionné des maisons décorées pour Noël. Elles sont au nombre de 45. Ils ont ensuite noté ces maisons. Ces notes seront maintenant traitées pour une sélection de cinq maisons qui seront récompensées.

La commission communication s'est réunie le 20 décembre pour préparer les réponses du Père Noël. Un petit sujet décoratif a été glissé dans chaque enveloppe avec la lettre du Père Noël. Environ 75 enfants avaient déposé leur lettre dans la boîte aux lettres du Père Noël.

La commission s'est également mobilisée pour finaliser le Lien Communal et effectuer les ultimes relectures.

Dominique BLANCK

09/12/2021 : Préparation des boissons pour Noël au village

28/12/2021 : Réunion en Mairie avec Quonex/Alsatel concernant le contrôle d'accès Espace W

Christelle MUGLER

Communications identiques à Clarisse REGNIER

5. Présentation du projet d'aménagement du tir sportif de vitesse –

Non soumis au vote.

6. Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour le projet de restructuration, rénovation et mise en conformité du bâtiment de la Mairie.

Madame le Maire rappelle les différentes délibérations prises pour lancer le projet de restructuration, rénovation et mise en conformité du bâtiment de la Mairie, à savoir la délibération du 11 mars 2021, portant lancement d'un marché public pour la désignation d'un maître d'œuvre, celle du 18 février 2021 approuvant le programme, celle du 22 juillet 2021 portant désignation du maître d'œuvre et celle du 4 novembre 2021 pour la validation de l'APS.

Madame le Maire présente à l'assemblée l'Avant-Projet Sommaire (APD) proposé par le cabinet d'architectes SCHERRER et BOETSCH.

Madame le Maire expose l'évolution du coût prévisionnel

- Phase concours (valeur janvier 2021)	1.380.000,00€ HT
- Actualisation (valeur octobre 2021)	1.454.520,00€ HT.
- APS (valeur octobre 2021)	1.549.260,00€ HT
- APS + Pompe à chaleur (54.500€ HT)	1.603.760,00€ HT

L'estimation prévisionnelle définitive en phase APD (valeur décembre 2021) s'élève quant à elle à 1.714.690,00€ HT.

Lors du COPIL qui s'est tenu le 22 décembre un certain nombre d'options ont été validées :

- Equipements audiovisuels pour la salle de cérémonie, salle de réunion R+1 et salle du Conseil pour un montant de	52.000€ HT
- Visiophonie et gestion de l'entrée par badges ou codes	1.200€ HT
- Alarme anti-intrusion	6.500€ HT
- Couverture wifi	4.200€ HT
- Mobilier non fixe	35.000€ HT
- Eau chaude sur lave-mains au RDC	700€ HT
- Système anticalcaire	2.200€ HT

Ces options portant l'APD à 1.816.490,00€ HT.

Le coût estimatif total de l'opération s'élève par conséquent à 1.714.690,00€ HT pour les travaux auxquels s'ajoutent 101.800,00€ HT d'options et 306.078,56€ HT pour la maîtrise d'œuvre, soit 2.122.568,56€ HT (2.547.082,28€ TTC).

Vu l'avis favorable du COPIL qui s'est réuni le 22 décembre 2021, le Maire propose d'approuver le présent APD et de demander au cabinet d'architectes de préparer l'étape du permis de construire.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ; après avoir délibéré ; à l'unanimité

A P P R O U V E l'APD proposé par le cabinet d'architectes SCHERRER et BOETSCH

D E M A N D E la préparation du permis de construire.

D O N N E tout pouvoir au maire pour accomplir les formalités nécessaires et pour mener à bien la réalisation de cette opération.

7. Demande d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la restructuration, rénovation et mise en conformité du bâtiment de la Mairie.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter une subvention pour la restructuration, rénovation et mise en conformité du bâtiment de la Mairie.

Le plan de financement relatif à ces travaux est le suivant :

Catégorie d'opérations : Equipements de service public		
Restructuration, rénovation et mise en conformité du bâtiment de la Mairie.		1.714.690,00€ HT
Travaux (phase APD) hors options		
Maîtrise d'Œuvre		288.925,00€ HT
Diverses missions (SPS, CT, Etude de sol, diagnostic amiante et plomb)		18.342,00€ HT
Réserve pour aléas (fluctuation cours des matériaux ...)	10%	202.196,00€ HT
TOTAL		2.224.153,00€ HT
DETR attendue	40%	889.661,00€
ES Energies Strasbourg (produit de la revente des Certificats d'Économies d'Énergie) - <i>Estimation</i>	0,44%	10.000,00€
Région Grand'Est CLIMAXION – <i>Estimation</i>	3,77%	84.000,00€
Fonds de concours Communauté de Communes de la Basse Zorn	6,74%	150.000,00€
Participation communale (fonds propres)	49,05 %	1.090.492,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

A U T O R I S E Madame le Maire à solliciter la subvention pour le projet ci-dessus.

A P P R O U V E Le plan de financement tel que décrit ci-dessus :

A U T O R I S E Madame le Maire à signer les actes relatifs à ce dossier.

8. Création d'un poste de vacataire.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une jurisprudence du Conseil d'Etat met à la charge des collectivités territoriales l'accompagnement des enfants en situation de handicap pendant le temps périscolaire

Il est proposé de créer un poste de vacataire à compter du 3 janvier 2021 afin de rémunérer les AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) qui seraient amenées à accompagner pendant le temps périscolaire (matin avant les cours, pause méridienne ou soir après les cours) des enfants en situation de handicap.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

A U T O R I S E Madame le Maire à recruter un agent vacataire en qualité d'AESH dans le cadre de l'accompagnement pendant le temps périscolaire.

D E C I D E Que la rémunération de l'agent est due pour les jours de présence de l'enfant accompagné et indexée sur le taux horaire du SMIC.

D E C I D E Que la vacation sera déterminée mensuellement par un état faisant apparaître les heures de travail effectuées par l'AESH. La pause méridienne représente 1 heure par jour. La plage du matin ou du soir sera définie en fonction de l'arrivée ou du départ de l'enfant.

A U T O R I S E Madame le Maire à signer les actes relatifs à ce dossier.

9. Signature d'un avenant n°4 au bail à ferme conclu entre la commune et l'Earl FORR.

Madame le Maire informe l'assemblée que la parcelle cadastrée section 80 n° 177, d'une contenance de 200 ares, exploitée par l'Earl FORR, tombe dans l'emprise de la compensation environnementale pour l'extension de la gravière.

Il y a lieu de retirer cette parcelle du bail à ferme conclu entre l'Earl FORR et la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

A U T O R I S E le retrait de la parcelle cadastrée Section 80 n° 177 du bail à ferme de l'Earl FORR.

A U T O R I S E le Maire ou un Adjoint à signer tous actes y relatifs.

Monsieur FORR Bernard n'ayant pas pris part au vote.

10. Divers

Sous ce point, il a été question de diverses affaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h00.